

Demande de garantie



CUSTOM® AG

Veuillez nous retourner la demande de garantie complètement remplie avec l'agrégat.

Conditions de garantie (Pour les conditions complètes, veuillez vous référer à notre site internet www.custom.ch.)

Garantie sur les vices cachés 24 mois, limitée sur remplacement ou réparation de la marchandise défectueuse.

Le temps de la garantie sur les vices cachés commence avec la date de livraison.

Un agrégat qui est complètement abimé, qui est brûlé, qui a suivi le moteur, avec induit bleuté, pignon aiguiser, flasque cassé, qui a dégât d'eau ou d'huile, qui est démonté, qui a été monté incorrect, ne sera pas pris en garantie.

La garantie peut être accordée seulement pour l'agrégat. La Custom SA n'accorde pas de la garantie pour défauts qui ne sont pas causés par elle (Montage incorrect, mauvaise utilisation, modification/changement de produit)

Entreprise / Nom : _____

N° facture / N° bon de livraison : _____

N° d'échange de l'agrégat : _____

Marque voiture, Type, Année : _____

Mise en service de l'agrégat : _____

Kilométrage parcouru / heure de fonctionnement de l'agrégat : _____

Description exacte de l'erreur : _____

Personne de contact : _____

N° téléphone et fax : _____

Adresse e-mail : _____

Date et signature : _____

(Sera remplie de Custom AG)

N° production : _____

Résultat : Garantie acceptée

Garantie refusé

Geste commercial

Vous recevez une note de crédit pour : Agrégat et dépôt Agrégat Dépôt

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter sous la N° téléphone : 041 874 11 55.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.